



Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles Strasbourg
Sekretariat für die Prävention industrieller Umweltbelastung Kehl

Réunion du groupe de travail « Nuisances olfactives » et Industriels signataires de la charte « odeur »

Judi 22 septembre 2016 à 14 h 30 – Salle de conférence
à la DREAL Grand Est – Site de Strasbourg

Sommaire

I) Bilan des signalements d'odeurs (d'origine industrielle) enregistrés à Strasbourg-Eurométropole et Kehl sur la période juillet 2014-juillet 2016	2
II) Analyse succincte des bilans d'entreprises et échanges entre acteurs concernés	4
Tredi	4
Bio Springer	4
Arlanxeo	5
Sil Fala	5
Blue Paper	6
Société des Malteries d'Alsace	6
Soprema	6
III) Divers	6
IV) Annexes	
1) Présentation de l'Eurométropole : Diagrammes (mis à jour à la suite de la réunion)	
2) Présentation des propositions de l'ASPA dans le contexte de la nouvelle structure « Atmo-GRAND EST » mise en place pour 2017	
3) Liste des participants	



Jean-Luc DEJEANT ouvre la séance à 14h30 et rappelle que le groupe de travail « Nuisances olfactives » du SPPPI a été créé voici dix-huit ans en réaction à une situation assez critique occasionnant de nombreuses plaintes d'habitants à l'égard des odeurs industrielles. Les débuts de ce groupe étaient précédés par une campagne de mesure des odeurs menée au début des années 1990 par l'ASPA. Le groupe a vocation à trouver des solutions à ces problèmes d'odeurs en partenariat avec les industriels, notamment au travers de l'engagement de progrès dit « Charte Odeurs ». Il reconnaît néanmoins que si le groupe a fait figure de pionnier en France en matière de lutte contre les nuisances olfactives industrielles, il s'est quelque peu assoupi ces dernières années. Il remercie à ce titre les industriels qui demeurent impliqués et appelle de ses vœux une relance des travaux.

l) Bilan des signalements d'odeurs (d'origine industrielle) enregistrés à Strasbourg-Eurométropole et Kehl sur la période juillet 2014-juillet 2016

Laurent SIRY rapporte que le nombre total de signalements reçus par l'intermédiaire de la boîte vocale s'est stabilisé au cours des dernières années, à un niveau très nettement inférieur à celui des années 2001 et 2002. D'autres constats peuvent être tirés :

- la plupart des signalements proviennent toujours de Strasbourg ;
- le nombre de signalements arrivant de Kehl s'est nettement réduit du fait de la mise en place d'un formulaire de signalement mis à disposition par la Mairie de Kehl par Internet ;
- aucun jour critique (plus de quatre signalements) n'a été enregistré en 2015 ni en 2016 ;
- le nombre de signalements pouvant être rattachés à un émetteur sont peu nombreux.

Philippe HARTER signale en effet que les plaintes sont très diverses et souvent difficiles à caractériser et à relier à une source (industrie, restaurateur, particulier, etc.). Chaque appel fait l'objet d'une caractérisation : informations sur le plaignant, type de nuisance, quartier et étendue de l'impact, cause de la plainte. Si la nuisance est rattachée à un industriel, le signalement est relayé à la DREAL et les échanges de courriels avec l'industriel sont archivés. Les plaintes émanant du périmètre de Strasbourg sont communiquées au service d'hygiène de la Ville. (Voir diagrammes en annexe 1)

Jean-Luc DEJEANT demande si les statistiques tiennent compte des signalements d'odeurs émis par des restaurateurs, par exemple.

Laurent SIRY répond par la négative. Ces signalements sont néanmoins recensés.

Ann-Margret AMUI-VEDEL précise que les plaintes reçues par Internet sur la page mise en place par la Mairie de Kehl (une dizaine en 2015) ne sont pas enregistrées dans les statistiques.

Pascale CORROYER estime qu'une meilleure réactivité pour prendre contact avec l'appelant, voire l'émetteur d'odeurs présumé faciliterait le rattachement d'une émission à une odeur.

Jean-Luc DEJEANT souligne que la problématique des nuisances olfactives dans la région de Strasbourg et de Kehl n'est pas une problématique d'épisodes olfactifs accidentels (même si cela existe ponctuellement), mais une problématique de fonctionnement routinier des entreprises, raison pour laquelle le groupe demande aux industriels d'aller au-delà de ce à quoi les astreignent les arrêtés préfectoraux.

Michael UMHEY considère que les statistiques présentées ne traduisent pas la réalité. Il observe, d'une part, que les signalements par Internet ne sont pas comptabilisés, d'autre part, que tous ses signalements d'une odeur persistante perçue en juillet et août 2016 ne figurent pas non plus. Il déplore en outre la passivité des habitants.

Philippe HARTER n'est pas en mesure d'expliquer ces défauts d'enregistrement. Il avance la possibilité d'un problème technique.

Ann-Margret AMUI-VEDEL indique que les signalements reçus par Internet ou par les pompiers sont transmis à la Ville de Strasbourg.

Jean-Luc DEJEANT préconise l'instauration d'une boîte *mail* spécifique pour s'assurer que ces courriels ne soient pas noyés dans la masse.

Michael UMHEY trouve également dommage qu'il soit parfois difficile pour le plaignant de joindre un interlocuteur.

Laurent SIRY se déclare prêt à étudier la possibilité de remplacer le répondeur en boîte mail ou un formulaire en ligne dédié si le groupe de travail le préconise.

Pascale ROUILLARD-NEAU reconnaît que des pertes d'information peuvent intervenir, mais assure que le nombre de plaintes a nettement diminué. Elle fait par ailleurs valoir que la Municipalité n'a pas toujours le temps ni la possibilité de réagir à certains signalements, car la problématique est éphémère ou parce que le message laissé est inexploitable. Elle met aussi l'accent sur les efforts mis en œuvre, notamment avec les signataires de la Charte.

Charles DREYFUS appuie l'idée d'un formulaire en ligne et à la nécessité d'améliorer la localisation des nuisances en accroissant le nombre de sentinelles.

Jérôme PAUTHE demande si les signalements sont recoupés avec la carte des vents du jour pour restreindre le périmètre de recherche.

Joseph KLEINPETER rapporte que la carte des vents est adressée chaque jour par l'ASPA à la Ville.

Jean-Luc DEJEANT précise que cette démarche était effectuée aux débuts du numéro Odeurs par une personne affectée à la réception et au traitement des signalements. Cette démarche n'est plus possible à cause d'une réduction des moyens imposée par la Ville. Il déplore ainsi que le remplacement par un répondeur ait conduit à une nette perte d'écoute des appelants.

Il concède aussi la lassitude des citoyens à appeler le numéro, imputable au sentiment que « cela ne sert à rien ».

Jean-Jacques SPIESS demande si l'origine des appels en dehors de l'Eurométropole est identifiée, et si des appels ont émané d'Oberschaeffolsheim.

Laurent SIRY confirme cette identification.

Philippe HARTER fait état d'un signalement d'Oberschaeffolsheim en 2015, mais d'aucun en 2016.

Jean-Jacques SPIESS indique que les habitants de cette commune sont incommodés à la fois par les odeurs du site de compostage Lingenheld et de la briqueterie Wienenberger d'Achenheim.

Jean-Luc DEJEANT propose d'associer ces industries aux travaux du groupe et de les amener à signer la Charte Odeurs.

Joseph KLEINPETER signale que le plan régional de surveillance de la qualité de l'air du Grand Est comprend un volet consacré aux odeurs, avec le projet de mise en place d'une plateforme nationale de signalement (VIGIE). Cette plateforme pourrait connaître des déclinaisons régionales et être multicanal, avec notamment la possibilité d'effectuer des signalements par smartphone. Elle serait associée à différents outils (contact avec des partenaires, météo, etc.) permettant d'identifier la source et la nature des émanations.

Il propose de s'appuyer sur ces projets pour développer un outil en association avec les collectivités intéressées. Le numéro pourrait être transfrontalier.

Jean-Luc DEJEANT propose que les personnes intéressées puissent être associées à l'élaboration du dispositif.

Joseph KLEINPETER informe l'assistance de l'existence du Langage des Nez, qui permet de former des sentinelles à identifier les odeurs. Il est envisagé que deux personnes de l'ASPA basées à Strasbourg soient formées. Il suggère également la formation de sentinelles du SAMU de l'Environnement.

De façon générale, Joseph KLEINPETER rappelle que les nuisances olfactives sont, après le bruit, le deuxième motif de plainte et considérées comme une vraie pollution de l'air, ce qui témoigne de l'importance de l'enjeu.

II) Analyse succincte des bilans d'entreprises et échanges entre acteurs concernés

Tredi

Pierre SCHWARTZ rapporte que TREDI a recensé sept plaintes émanant du réseau de nez internes en 2015 (nombre stable par rapport à 2014), une plainte du réseau de nez déployé dans le voisinage industriel (liée au rinçage d'une citerne de camion transportant du méthacrylate) et aucune plainte de la part de riverains.

Une nouvelle filière directe d'accueil de déchets encore chauds a été mise en place en 2015.

Les déchets à la base d'acrylates arrivant de la plateforme de Carling ne sont aujourd'hui plus réceptionnés, ce qui peut contribuer encore à minimiser le risque d'odeurs.

La deuxième ligne de filière directe de produits chauds a été mise en place en 2016.

Jean-Luc DEJEANT salue l'engagement constant de TREDI, signataire de la première heure de la Charte Odeurs

Pierre SCHWARTZ met l'accent sur la forte réduction du nombre de signalements attribuables à des signataires de la Charte Odeurs, jusqu'à leur disparition en 2012, ce qui montre les efforts de ces derniers.

Bio Springer

Gérard BUSSON souligne que Bio Springer était parmi les premières entreprises pour lesquelles l'arrêté préfectoral d'exploitation mentionne les odeurs. Cet arrêté impose des campagnes de mesures régulières.

Un arrêté complémentaire a imposé des mesures supplémentaires en 2015 à la suite de la mise en service de la nouvelle tour de séchage. Malgré ce nouvel équipement, la quantité d'odeurs émise a diminué d'au moins 50 %.

Chaque année, l'Entreprise agit en mettant l'accent sur le maintien des acquis, sur l'installation d'appareils nouveaux pour mesurer les émissions et les juguler, sur le progrès dans les émissions.

Bio Springer s'applique aussi à conserver la situation sous contrôle en cas de fonctionnement dégradé.

De façon générale, le contrôle des odeurs est une préoccupation permanente pour l'entreprise, en s'appuyant notamment sur des audits externes. Des demi-journées de sensibilisation ont été organisées en 2015 auprès du personnel sur cette problématique, insistant sur la nuisance en matière d'image auprès des clients comme des riverains que constituent les odeurs.

Jean-Luc DEJEANT relève l'intérêt de cette motivation nouvelle, pour la lutte contre les émissions olfactives, qu'est la prise en considération de l'image de l'entreprise auprès des clients.

En 2016, l'accent est mis sur les processus. Il s'agit en effet de consacrer le même soin au contrôle de la qualité de la production qu'à la réduction de la nuisance olfactive.

Bio Springer met notamment l'accent sur le suivi et le pilotage de la DCO, sur la surveillance de la propreté des cheminées et de leurs dispositifs de nettoyage automatique pour la neutralisation des odeurs.

De manière générale, 200 000 à 300 000 euros ont été investis au cours de l'année pour limiter les odeurs.

En 2017, Bio Springer souhaite sensibiliser ses salariés à ne pas banaliser les émanations et à reconnaître l'origine des odeurs, avec l'intention de former un nez au moins par équipe en 5*8.

Arlanxeo

Hervé BOOS explique que l'entreprise se base sur les signalements de la part de sentinelles internes et venant de l'externe.

Bien que le *process* n'a pas changé, il a été constaté une multiplication des signalements en interne en 2015 (après le renforcement du réseau de sentinelles internes) et surtout des signalements externes en 2016.

L'orientation prise consiste donc à rechercher les origines des odeurs. L'aspect de l'émanation des odeurs est aussi pris en compte dans le projet de modernisation de l'installation. Le remplacement de machines anciennes permet en effet de réduire les émanations.

Hervé BOOS fait part de trois signalements concernant Arlanxeo, provenant d'un industriel situé à proximité, mais qui s'est directement adressé à la DREAL.

De façon générale, Hervé BOOS s'étonne que la meilleure santé économique de l'entreprise soit prise comme motif pour lui appliquer une pression plus forte.

Jean-Luc DEJEANT fait plutôt valoir que les associations et les riverains peuvent aussi savoir tenir compte les difficultés d'une entreprise et ne pas y rajouter dans les moments difficiles.

Prenant l'exemple de la briqueterie Wienerberger d'Achenheim, Jean-Jacques SPIESS souligne que les investissements visant à prévenir les émanations d'odeurs sont parfois ajournés au motif de la situation économique.

Lothaire ZILLIOX lui propose d'adresser la Charte Odeurs à cet industriel.

Sil Fala

Vincent DZEDZEJ, nouveau directeur général de Sil Fala confirme que la limitation des odeurs constitue une préoccupation permanente de son entreprise. Des efforts ont ainsi porté sur la phase de multiplication des levures au cours des années écoulées.

En 2016, le site s'est doté d'une installation de méthanisation des rejets d'eau du site en partenariat avec l'Agence de l'Eau, pour laquelle la problématique des odeurs a été particulièrement prise en compte dès la conception, lui ayant valu une distinction de l'Eurométropole. Des efforts portent également sur la sensibilisation du personnel.

Vincent DZEDZEJ demande si la Charte Odeurs a permis d'obtenir des résultats tangibles.

Jean-Luc DEJEANT le confirme et précise que cela se traduit par une amélioration globale de la qualité olfactive de l'air. Il souhaite savoir si l'installation de méthanisation avait davantage pour but de réduire la pollution ou de fabriquer de l'énergie, et si la Ville de Strasbourg a incité Sil Fala à cette installation eu égard aux émanations olfactives des rejets aqueux dans le réseau d'assainissement.

Vincent DZEDZEJ explique que l'objectif principal était de réduire la pollution, la production d'énergie étant un bénéfice collatéral.

Cette installation a représenté un investissement de plusieurs millions d'euros et permet de traiter 6 à 8 tonnes de DCO par jour.

Blue Paper

Karima CHAKRI indique que Blue Paper n'a fait l'objet d'aucun signalement extérieur pour cause d'odeurs en 2015.

Elle ne fait état d'aucun investissement particulier au cours des dernières années pour la réduction des émanations d'odeurs, puisque des efforts très conséquents avaient été engagés en ce sens en 2013 après la reprise du site par la société.

Par ailleurs, le délaissement du bois comme matière première a réduit à néant les signalements à cet égard. De la même manière, l'installation d'un méthaniseur a permis de supprimer le décanteur primaire de la station d'épuration qui occasionnait des signalements d'odeurs.

Société des Malteries d'Alsace

Corine BUCHEL ne signale aucune plainte extérieure concernant les Malteries d'Alsace. Un réseau de sentinelles intérieures est également mobilisé pour le signalement. Les émanations d'odeurs sont généralement très localisées.

Jean-Luc DEJEANT salue l'engagement des Malteries d'Alsace, même si elles ne sont pas un important générateur d'odeurs.

Soprema

Manuel KULINICZ informe l'assistance d'une plainte émanant d'un riverain en 2015. L'entreprise a le souci quotidien de limiter les émanations d'odeurs. Tous les nouveaux investissements sont ainsi dotés de filtres pour atteindre cet objectif, si bien que les émanations sont désormais très ponctuelles. Celles-ci sont suivies par une cartographie dressée en interne. De façon générale, il souligne par conséquent que la situation est maîtrisée.

III) Divers

Lothaire ZILLIOX tient à remercier les sept industriels présents pour leur participation (sur une vingtaine de signataires). Il appelle de ses vœux une mobilisation plus large encore, notamment de la part des exploitants industriels de la Rive droite du Rhin (signataires allemands de l'« engagement de progrès »).

Michael UMHEY propose de constituer un groupe de projet transrhénan pour lutter contre les nuisances sonores.

Lothaire Zilliox indique qu'à ce sujet une réunion ad'hoc est programmée au SPPPI.

Jean-Luc DEJEANT clôture la séance à 16h35.

Annexes

Présentation de l'Eurométropole : Diagrammes (mis à jour à la suite de la réunion)

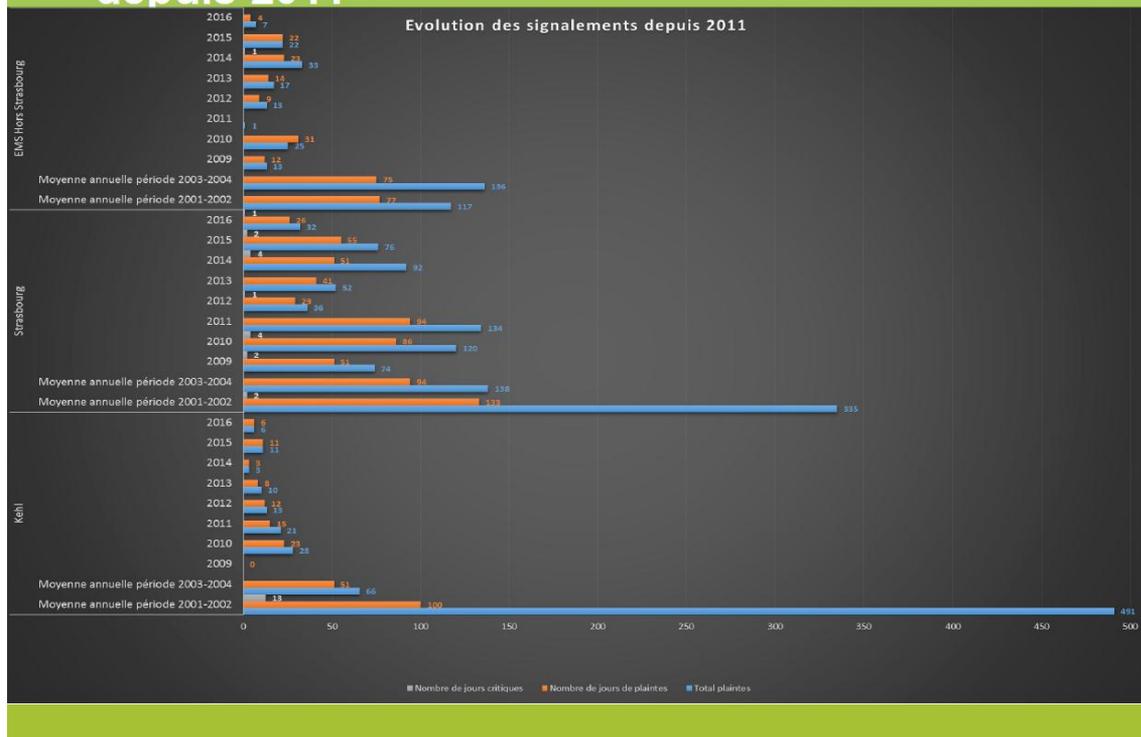



Sommaire

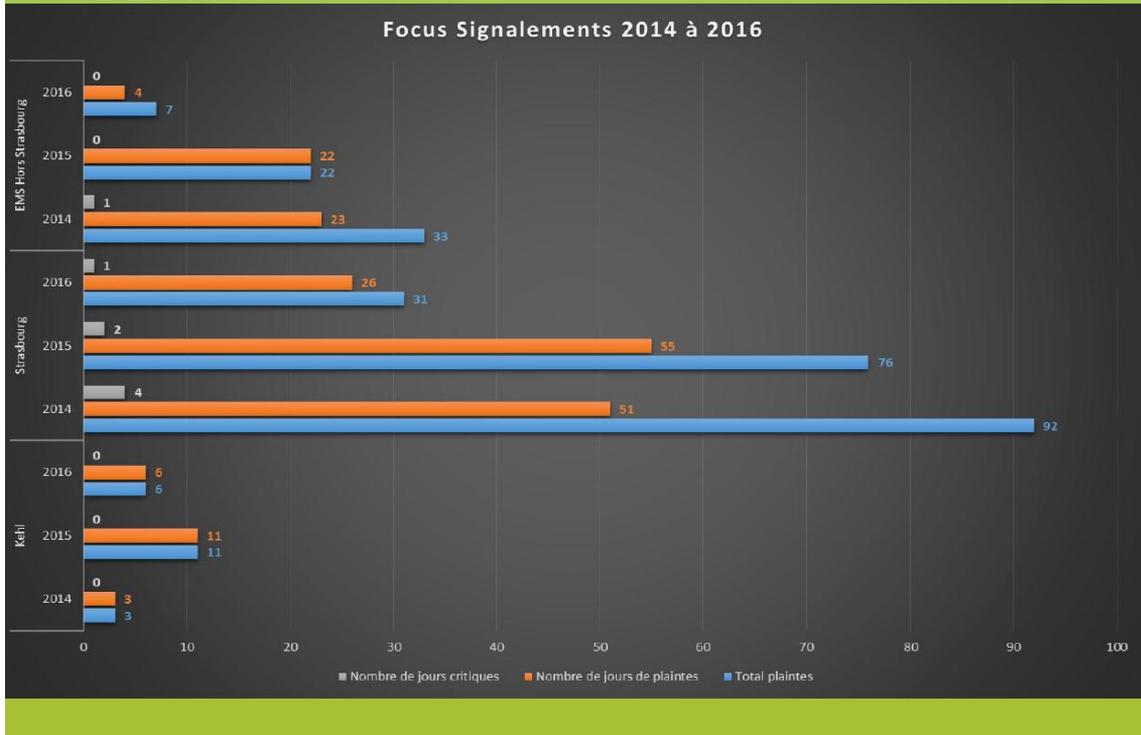
Groupe de Travail « Nuisances Olfactives » 22 Septembre 2016

1. Historique des signalements depuis 2011
2. Focus sur les signalements 2014 à sept. 2016
3. Relation émetteurs et nuisances olfactives?

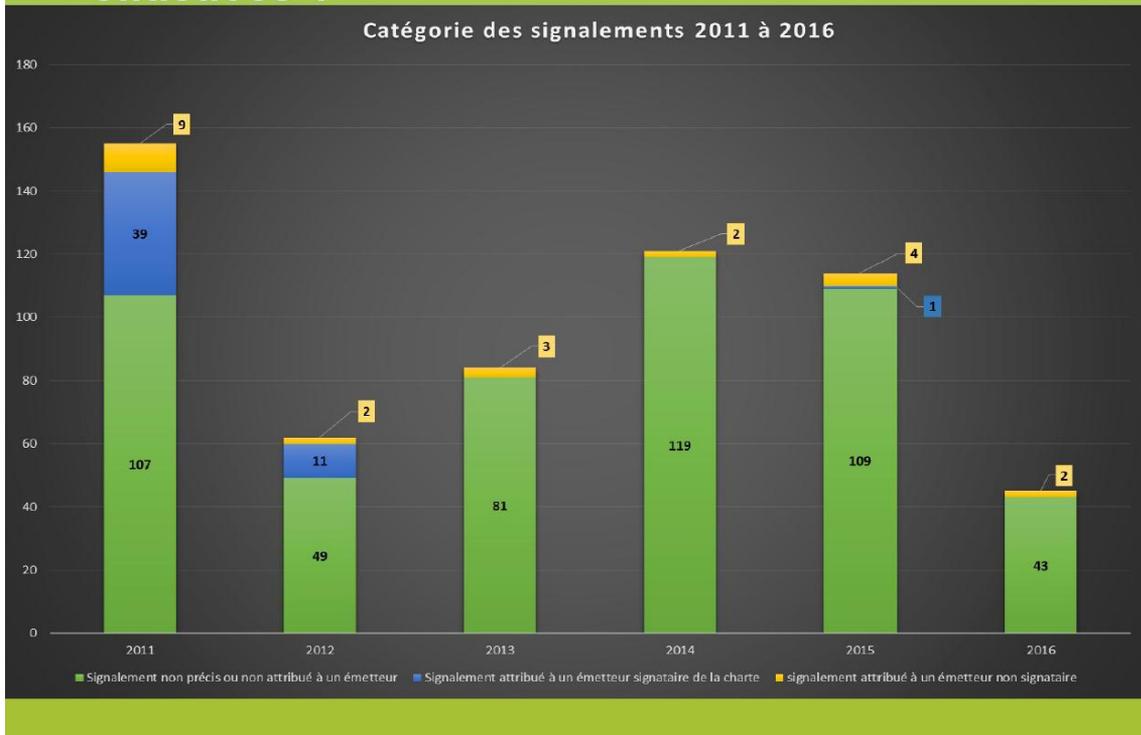
1. Historique des signalements depuis 2011

2. Focus sur les signalements 2014 à 2016 Strasbourg.eu eurométropole



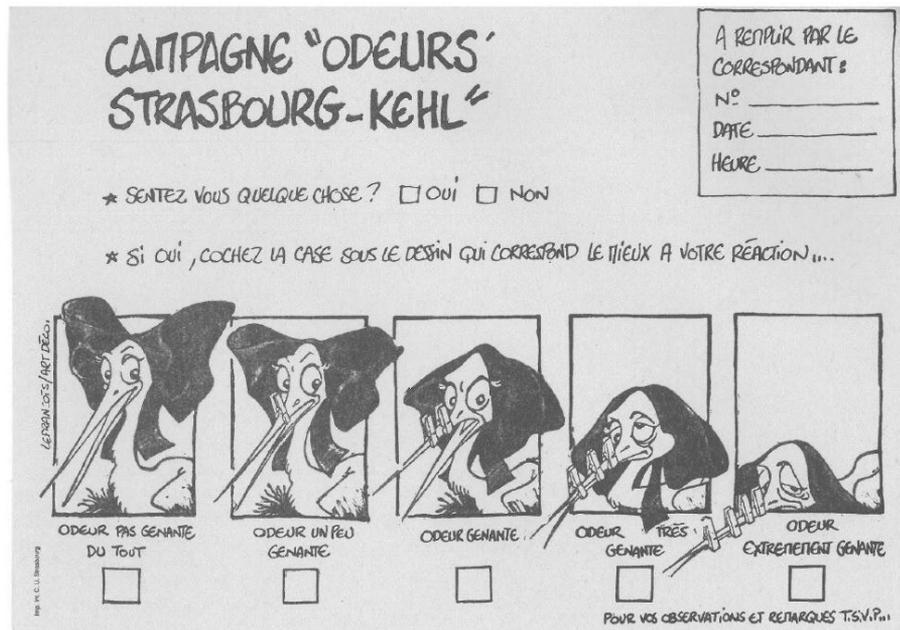
3. Relation émetteurs et nuisances olfactives ? Strasbourg.eu eurométropole



Présentation des propositions de l'ASPA dans le contexte de la nouvelle structure « Atmo-GRAND EST » mise en place pour 2017

La campagne « odeurs » 1991/1992 Strasbourg Kehl

400 volontaires « renifleurs » de part et d'autre du Rhin avec traitement statistique des cartons hebdomadaires + cartons pics d'odeurs

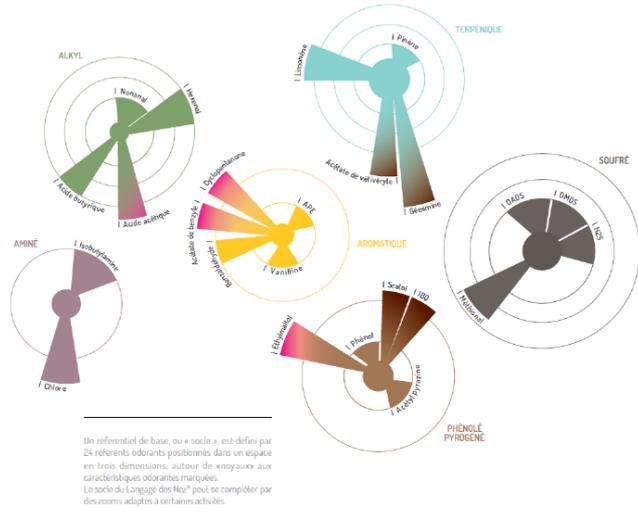


1998 : harmonisation du recueil de plaintes en Alsace avec les autorités publiques ayant la compétence réglementaire.

Puis lancement du répertoire pour Strasbourg

Nature de la plainte odeur	Secteur	Qui ?	Téléphone	E-mail
Installations classées "industrielles" (hors produits d'origine animale)	Alsace	DREAL (la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)	03 88 13 05 00	
Installations classées (stations d'épuration, déchetteries, déchargés)	Bas-Rhin	DDT 67 (Direction Départementale des Territoires)	03 88 88 91 00	ddt67@bas-rhin.gouv.fr
	Haut-Rhin	DDT 68 (Direction Départementale des Territoires)	03 89 24 81 37	ddt-68-lo@haut-rhin.gouv.fr
* Elevages (tous types, animaux de rente, de compagnie, de la faune sauvage, etc.) * Installations classées industrielles traitant des produits d'origine animale (abattoirs, boucheries et charcuteries industrielles, laiteries et fromageries, équarrissage, dépôts de cadavres, traitement de sous-produits d'origine animale, grande distribution)	Bas-Rhin	DDPP 67 (Direction départementale de la protection des populations)	03 88 27 70 27	ddp67@agriculture.gouv.fr
	Haut-Rhin	DDCSPP 68 (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations)	03 89 24 81 68	ddcspp@haut-rhin.gouv.fr
Autres sources	Ville de Strasbourg	Service d'hygiène de l'Euremétrropole de Strasbourg		hygiene@sante@strasbourg.eu
	Ville de Mulhouse	Service communal d'hygiène et de santé	03 69 77 67 67	hygiene@saubaudsante@mulhouse-alsace.fr
	Ville de Colmar	Service d'hygiène	03 89 20 68 68	population@ville-colmar.com
	Hors des grandes villes	Maire de la commune concernée		
Pollution olfactive industrielle	Ville de Strasbourg	Service écologie urbaine Permanence odeur	03 68 98 51 63	

Lancement officiel le 1^{er} avril 2016 des l'école des odeurs :
« Le langage des nez »



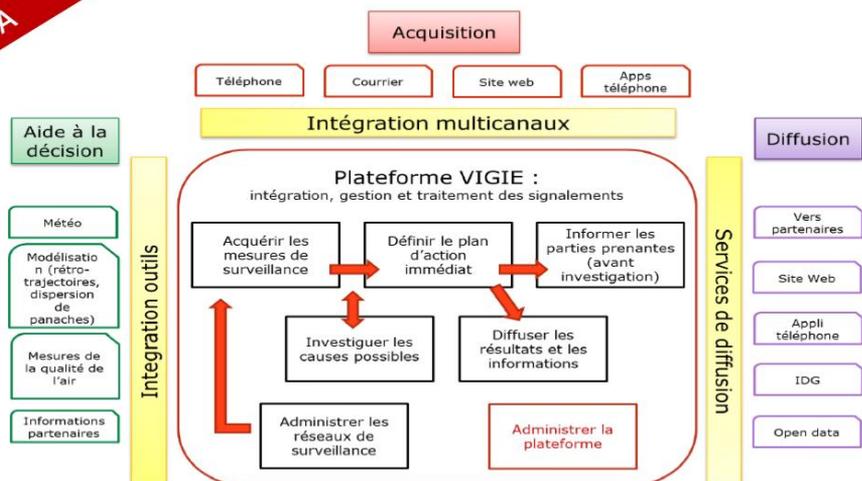
Un référentiel de base, ou « socle », est défini par 24 référents odorants positionnés dans un espace en trois dimensions, autour de « noyaux » aux caractéristiques odorantes marquées. Le socle du Langage des Nez® peut se compléter par des zooms adaptés à certaines activités.



Vue générale de la plateforme VIGIE



Réflexion nationale encourus pour les AASQA régionales comme l'ASPA



Les Nez d'or à base du « langage des nez »

SUJET INITIÉ
 TOUT PUBLIC : PERSONNEL D'ENTREPRISE, RIVERAINS, POMPIERS, DREAL, COLLECTIVITÉS, ETC.
 déceler un incident odorant et alerter en termes objectifs
 VALIDATION : TEST OLFACTIF NIVEAU 1
 10 HEURES DE FORMATION

SUJET QUALIFIÉ
 JURYS DE NEZ : RIVERAINS, PERSONNEL D'ENTREPRISE, BUREAUX D'ETUDES, LABORATOIRES D'ESSAI AASQA
 utiliser le référentiel odorant mémorisé pour caractériser des ambiances odorantes
 VALIDATION : TEST OLFACTIF NIVEAU 2
 OU TAUX DE PARTICIPATION riverains
 32 HEURES DE FORMATION
 22 heures pour les initiés

EXPERT SPÉCIALISÉ
 PERSONNELS D'ENTREPRISE, BUREAUX D'ETUDES, LABORATOIRES D'ESSAI AASQA
 utiliser les protocoles d'analyse olfactive, adaptés au suivi des odeurs sur un secteur d'activité & publier les résultats des études
 VALIDATION : TEST OLFACTIF NIVEAU 3 ET TEST THEORIQUE
 NIVEAU 2 + 14 HEURES DE FORMATION

GRAND EXPERT
 BUREAUX D'ETUDES, LABORATOIRES D'ESSAI AASQA
 réaliser des expertises olfactives sur plusieurs secteurs d'activité à la demande des entreprises, des collectivités, des AASQA & publier les résultats des études
 VALIDATION : 7 HEURES D'AUDIT APRES 6 MOIS
 NIVEAU 2 + 28 HEURES DE FORMATION

31 MARS
 6^e édition
 des Nez d'or



5

Le projet de Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air PRSQA 2017/2021 d'ATMO Grand Est (fusionnant les trois AASQA dont l'ASPA) prévoit une plate forme de signalement plaintes dont odeurs.

Concertation Grand Est

Les enjeux

Les thématiques émergentes (bruits, ondes, odeurs...)

Les nuisances olfactives

- 2^{ème} motif de plainte après le bruit et sont ressenties comme une vraie pollution de l'air
- Difficiles à caractériser (pas forcément lié à une toxicité) avec un caractère subjectif
- Sources : épandage, installation équarissage, industrielles, troubles de voisinage...

En continuité de ce qui se fait en Lorraine et en adoptant la plateforme Vigie

- Introduction de critères objectifs basés sur la caractérisation chimiques des odeurs
Méthodologie « Le langage des nez » développée par les AASQA.
- Mise en place d'une plateforme d'enregistrement des signalements « odeur »
Demande CLICE de Carling

6

Liste des participants



Réunion GP « Nuisances olfactives » et industriels signataires de la charte « odeur »

- Le jeudi 22 septembre 2016 14 h 30 - Salle de conférence - DREAL ACAL - site de Strasbourg

Nom Prénom - Organisme	Signature
HARTER Philippe EMS - Service Environnement	
ALCARAZ Pierre EMS - Service Environnement	
AT-SINDHOUT Nysiam DMA	
Kahn Benoit ADIQ	
KULINICZ Samuel SOPREMA	
HUTTEL Stéphane CCI 67 / GUP	
ROUILLARD-NEAU Pascale ENS - Serv. Hygiène et Santé	
PAUTHE Jérôme DREAL	
SPÛESS JJ ARBRES Président	
DEDEZ Vincent SILFAZA	
Anu-Margret Anu-Vedel Stadt Kehl	
Nicolas NIVOLEY Stadt Kehl	
ZILLIAX Lotzire SPPPI Stbg - Kehl	
SIRAY Laurent ETIS	
Jean-Fuc Dejeant pilote GP	
BUCHEL Coïne Société des Batteries d'Alsace.	
L'ACHELEC Patrick Consultant	
Umhey, Michael Regierungssprengelamt Freiburg	
DREYFUS Charles Service de l'Environnement Bouffal	
LANSON Julie L'Amis de l'environnement	
BOOS Hans Arkansia	
CORROTOR Pascale ODOURNET	
CHAIRI Karima BLUE PAPER	

SCHWARTZ Pierre REISSON Gerard KLEINPETER Joseph DEBES Vincent	TRESI Strasbourg Bob Springer ASFA UP ETS	
---	--	--

Personnes excusées

SPOHR Marc	Dreal - site de Strasbourg OD 67
REINBOLT René	Fédération Alsace Nature / APQVW
BRASIER-LECAT Anne	Fédération des Industries d'Alsace